FNUJA
LES JEUNES AVOCATS

Fédération Nationale
des **Unions de Jeunes Avocats**

Charte d'intégration et d'utilisation de l'intelligence artificielle

dans le cadre de la collaboration

Comité de Marseille

5 avril 2025

Fédération Nationale
des **Unions de Jeunes Avocats**

Sommaire

I. Préambule....4
II. Objectifs et Enjeux....4
III. Cadre Légal et Déontologique....5
IV. Les Outils d'Intelligence Artificielle que le cabinet peut mettre à disposition.5
V. Bonnes Pratiques et Recommandations d'Utilisation....6
VI. Veille Algorithmique et Innovation....6

Fédération Nationale
des **Unions de Jeunes Avocats**

La FNUJA a le plaisir de présenter à l'ensemble des membres de la profession la présente Charte, élaborée dans une démarche de modernisation et d'optimisation de l'exercice du droit. Consciente des défis et des opportunités offerts par l'émergence rapide des technologies d'intelligence artificielle, notre organisation a souhaité formaliser un cadre clair, rigoureux et évolutif, afin d'intégrer ces outils dans le contexte de la collaboration libérale.

Cette Charte se veut un guide de référence interne destiné à orienter l'usage responsable de l'IA, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, l'accélération de la montée en compétences et le renforcement de la qualité des services rendus aux clients. Elle souligne également l'importance de préserver les valeurs fondamentales de la profession – indépendance, secret professionnel et devoir de conseil – et de garantir la protection des données sensibles conformément aux exigences légales et déontologiques.

Par ce document, la FNUJA souhaite encourager un dialogue constructif et une collaboration accrue entre les cabinets et leurs collaborateurs. La Charte propose ainsi des lignes directrices en matière de sécurité, de transparence, de formation continue ainsi que de veille technologique, afin de capitaliser sur les avantages de l'IA tout en anticipant et en maîtrisant les risques potentiels, qu'ils soient liés aux biais algorithmiques, à la surconsommation énergétique ou à d'autres enjeux émergents.

Nous sommes convaincus que l'intégration réfléchie de l'intelligence artificielle constitue un levier d'innovation majeur pour la profession d'avocat et permet de répondre aux exigences d'un marché en constante évolution. La présente Charte, qui se veut évolutive et adaptable aux progrès technologiques, incarne notre engagement à placer la technologie au service de l'excellence juridique, tout en préservant l'humain et l'éthique au cœur de notre pratique.

La FNUJA invite chacun à prendre connaissance de cette Charte et à la mettre en œuvre dans leurs pratiques quotidiennes, dans un esprit d'amélioration continue et de partage des savoirs, afin de garantir que la collaboration libérale demeure un modèle formateur, innovant et respectueux des valeurs de notre profession.

CHARTE D'INTÉGRATION ET D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LE CADRE DE LA COLLABORATION

I. Préambule

La présente charte s'inscrit dans notre démarche de modernisation et d'optimisation de l'exercice du droit au sein de notre cabinet. Elle définit un cadre rigoureux pour l'intégration et l'usage responsable de l'intelligence artificielle (ci-après « IA ») dans le contexte de la collaboration.

Nous reconnaissons que l'IA représente une opportunité stratégique pour améliorer l'efficacité opérationnelle, accélérer la montée en compétences et renforcer la qualité des services rendus à nos clients. Toutefois, son adoption doit impérativement se faire dans le respect des obligations déontologiques, de la protection des données sensibles et de la supervision humaine tant des salariés, stagiaires, collaborateurs et collaborants.

Cette charte constitue un outil de référence interne destiné à orienter nos pratiques et à promouvoir les meilleures méthodes d'intégration de l'IA, sans pour autant créer des obligations strictes. Notre cabinet s'engage à mettre en œuvre des mécanismes de contrôle et des audits réguliers, ainsi qu'à favoriser des formations continues adaptées. L'objectif est de capitaliser sur les avantages offerts par l'IA tout en anticipant et en corrigeant les risques potentiels, qu'il s'agisse des biais algorithmiques ou des enjeux de sécurité.

Ainsi, cette charte se veut un levier d'innovation et d'amélioration continue dans notre modèle de collaboration, en servant de guide pour l'usage responsable de l'IA, tout en préservant les valeurs fondamentales de la profession et la qualité de l'expertise juridique apportée à nos clients.

II. Objectifs et Enjeux

L'intégration de l'IA dans notre environnement de travail a pour principal objectif d'améliorer les tâches régulières afin de permettre aux collaborateurs de se concentrer sur des missions à forte valeur ajoutée.

Cette amélioration facilitera les recherches documentaires, la rédaction initiale des documents et l'analyse préliminaire des dossiers, tout en accélérant la montée en compétences de chacun.

Par ailleurs, l'accès à des outils technologiques avancés mutualisé au sein du cabinet offre à chaque collaborateur l'opportunité d'améliorer la qualité de ses prestations tant pour la clientèle du cabinet que pour sa clientèle personnelle.

Les enjeux qui en découlent sont multiples : renforcer notre compétitivité sur un marché du droit en constante évolution, garantir la qualité du service rendu aux clients tout en assurant la sécurité et la confidentialité des données, et enfin, adopter une démarche éthique dans l'utilisation des outils d'IA afin d'éviter les biais et de respecter nos obligations déontologiques.

III. Cadre Légal et Déontologique

L'utilisation de l'IA dans notre cabinet doit strictement se conformer aux exigences légales et déontologiques en vigueur. Il s'agit d'un enjeu majeur qui ne peut être négligé, le respect de ces normes étant essentiel pour garantir la confiance des clients, préserver l'intégrité de la profession et assurer la qualité des conseils juridiques.

Tout d'abord, le cadre légal impose que les outils technologiques utilisés soient en adéquation avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Cela signifie que toutes les solutions d'IA déployées doivent garantir la sécurité, le chiffrement et la confidentialité des données traitées. La protection des informations sensibles et la gestion rigoureuse des données client demeurent des impératifs pour éviter toute violation de la vie privée et des obligations légales.

Ensuite, l'intégration des outils d'IA ne doit pas compromettre le secret professionnel ni l'autonomie de l'avocat. En effet, l'IA doit toujours servir d'aide à la décision et ne peut en aucun cas remplacer le jugement et l'expertise de l'avocat, qui reste le garant de la qualité du conseil juridique.

Toute utilisation de l'IA doit être transparente et faire l'objet obligatoirement d'un contrôle humain rigoureux, afin de prévenir les biais algorithmiques et de garantir que la technologie reste un outil au service de l'humain.

IV. Les Outils d'Intelligence Artificielle que le cabinet peut mettre à disposition

Le cabinet peut mettre à disposition divers outils d'IA pour répondre à des objectifs spécifiques et améliorer l'efficacité de l'exercice juridique. Ces outils se distinguent en fonction de leur finalité principale, permettant ainsi une intégration ciblée dans nos pratiques internes.

Tout d'abord, les outils dédiés à la recherche et à l'analyse juridique offrent la possibilité d'extraire, de classer et de synthétiser rapidement d'immenses volumes d'informations issues de bases de données législatives, jurisprudentielles ou doctrinales. Des plateformes spécialisées permettent de naviguer efficacement dans la complexité du droit en identifiant des tendances, en générant des résumés de décisions et en facilitant l'accès à des informations précises. Ces solutions renforcent la capacité d'analyse des collaborateurs et accélèrent le traitement des dossiers en fournissant des données pertinentes en temps réel.

Ensuite, les outils d'automatisation et de gestion de dossiers se concentrent sur la rationalisation des tâches administratives et répétitives. Grâce à des systèmes de workflow et des plateformes de gestion documentaire, il devient possible d'optimiser la planification, le suivi des dossiers et la coordination entre les équipes. Ces outils permettent d'automatiser l'envoi de rappels, la mise à jour de statuts et la répartition des tâches, contribuant ainsi à une meilleure organisation interne et à une réactivité accrue du cabinet.

Par ailleurs, les outils de rédaction assistée jouent un rôle essentiel dans la production de documents juridiques. Des applications de traitement de texte intelligentes facilitent la génération de brouillons, la reformulation de textes et la synthèse d'informations complexes. En apportant une première ébauche, ces solutions permettent aux avocats de gagner du temps tout en laissant la possibilité de peaufiner et de valider les contenus grâce à leur expertise juridique.

D'autre part, les outils de communication et de collaboration interne facilitent les échanges entre les membres du cabinet. Qu'il s'agisse de systèmes de visioconférence, de solutions de messagerie sécurisée ou d'outils collaboratifs intégrant des fonctionnalités d'IA pour le partage et l'organisation des informations, ces technologies renforcent la coordination et la transparence entre les collaborateurs, tout en améliorant l'accessibilité aux données et la fluidité des communications.

En résumé, la catégorisation des outils d'IA selon leurs objectifs – recherche et analyse, automatisation et gestion de dossiers, rédaction assistée, communication et collaboration– permet de mieux comprendre leur apport et d'optimiser leur intégration dans nos pratiques.

Toutefois, ces catégories ne sont pas exhaustives et de nouveaux usages émergent constamment, illustrant la diversité des possibilités offertes par l'IA dans le cadre de notre exercice.

V. Bonnes Pratiques et Recommandations d'Utilisation

Pour garantir une utilisation optimale et sécurisée des outils d'IA, il convient d'adopter un ensemble de bonnes pratiques internes :

- Chaque production générée par un outil d'IA devra être systématiquement contrôlée. Des procédures de relecture et d'audit interne seront mises en place pour prévenir toute erreur ou biais algorithmique ;

- Il est impératif que toutes les solutions utilisées respectent scrupuleusement les normes de sécurité, notamment celles prévues par le RGPD. Nous devons veiller à sélectionner des prestataires offrant des garanties robustes en matière de protection des données et de confidentialité, conformément à nos obligations déontologiques ;

- Par ailleurs, une formation régulière sera organisée pour permettre à chaque collaborateur de maîtriser les outils d'IA, de comprendre leur fonctionnement et d'identifier leurs limites. Ces sessions de formation contribueront à renforcer l'expertise interne et à assurer une utilisation responsable de ces technologies.

- Enfin, nous encouragerons un dialogue constant entre les membres du cabinet. Des retours d'expérience réguliers seront sollicités afin d'ajuster et d'améliorer nos pratiques d'utilisation de l'IA. Ce partage d'informations contribuera à une meilleure compréhension collective des enjeux et facilitera l'adaptation aux évolutions technologiques.

VI. Veille technologique et Innovation

Dans un environnement technologique en constante évolution, il est essentiel que notre cabinet mette en place une démarche de veille algorithmique.

Cette démarche permettra d'identifier en continu les innovations et les nouvelles pratiques dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Pour ce faire, nous pourrons constituer un comité interne dédié à l'évaluation régulière de l'impact des nouvelles solutions sur notre efficacité et notre sécurité, et d'ajuster nos pratiques en conséquence.

Cette veille technologique sera un levier pour intégrer de manière fluide et adaptée les innovations, tout en respectant nos obligations déontologiques.

Fédération Nationale
des **Unions de Jeunes Avocats**

Charte d'intégration et d'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre de la collaboration

Commission numérique
Commission collaboration
5 avril 2025

Niels Bernardini, *Président*
Camille Manya, *Première Vice-Présidente*
Marisa Pissarro, *Trésorière*
Alexandra Borde, *Vice-Présidente Paris*
Rachel Akacha, *Vice-Présidente Province*
Christophe Calvao, *Secrétaire Général Paris*
Florian Michel, *Secrétaire Général Province*
Alizée Lassalle, *Membre du bureau Paris*
Benjamin Méziane, *Membre du bureau Province*

© Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats – Tous droits réservés
FNUJA – 4 boulevard du Palais – 75001 Paris

www.fnuja.com